

Pêche

Le président : René DESMUYCK

Cette section a été créée afin que les pêcheurs puissent partager et échanger sur leur passion dans le respect de tous.

Elle organise un concours chaque année en juin.

Le prix de la cotisation : 70 €

Périodicité : du 1er juin au 30 septembre - école de pêche en août

Lieu : canal ou étang de la commune, AAPPMA de Romilly sur seine

Pour tout renseignement : 03 26 42 69 96